

GRILLE D'ATTRIBUTION ANNEE RECHERCHE

Pour établir le classement des internes, la Commission se base sur la grille d'évaluation suivante

NOM PRENOM du candidat	
Spécialité	
Diplôme préparé (M2R ou doctorat)	

		Points	Remarques commission
Nombre d'années d'internat			
5 points si année 1 15 points si année 3	10 point si année 2 20 point si année 4 ou 5		
Projet professionnel			
Cohérence avec le projet professionnel	5 points		
Soutien institutionnel (lettres de recommandations)	5 points		
Projet de recherche			
Cohérence avec le projet de la structure d'accueil	10 points		
Qualité scientifique	10 points		
Encadrement	10 points		
Faisabilité (moyens alloués)	10 points		
Publications			
Articles scientifiques nationaux 1er, 2ème ou dernier auteur : 1 point par article			
Articles scientifiques internationaux 1er, 2ème, dernier auteur : 2 points par article			
Articles scientifiques autres positions	max 2 points		
Articles pédagogiques	max 3 points		
Présentations dans des congrès			
Congrès internationaux : 1 point par poster et 2 points par communication orale en tant que présentateur			
Congrès internationaux : 2 points par poster et 3 points par communication orale en tant que présentateur			
TOTAL			